# Bulletín d'information Municipale



Saint-René-de-Matane

## Mot du maire

Chères citoyennes, Chers citoyens,

L'automne est déjà à nos portes, il faut donc tirer avantage au maximum de toutes les saisons, car le temps file à toute vitesse.

Nos chasseurs sont déjà partis pour la chasse à l'arc et par la suite viendra celle du fusil. Je souhaite à tous ceux-ci une belle chasse. Profitez-en pour respirer l'air pur et admirer nos magnifiques paysages d'automne.

De plus, il ne faut certainement pas oublier la fête de l'Halloween pour les enfants. Ceux-ci sillonneront nos rues le 31 octobre prochain. On demande donc à toute notre population d'être très prudents. Que ce soit, nos gens déguisés ou ceux en voiture. On redouble de prudence pour cette fête.

En terminant, on n'oublie pas le changement d'heure qui se fera dans la nuit du 5 au 6 novembre. C'est également, un bon moment pour changer nos piles de détecteur de fumée.

Je désire souhaiter en mon nom et au nom du conseil municipal, un très beau congé pour l'Action de grâce.

Rémi Fortin, maire

# ACTIVITÉS DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le 6 septembre 2022	Rencontre Sanam	Directrice générale
Le 6 septembre 2022	Séance ordinaire	Directrice générale et Maire
Le 7 septembre 2022	Formation budget	Directrice générale
Le 7 septembre 2022	Comité de vitalisation	Directrice générale et conseils
Le 8 septembre 2022	Réunion de chantier	
	Ruisseau-Gagnon	Directrice générale
Le 8 septembre 2022	Voisin solidaire	Maire
Le 14 septembre 2022	Comité de vitalisation	Directrice générale et Maire
Le 15 septembre 2022	Formation dépôt du rôle	Directrice générale
Le 15 septembre 2022	Rencontre négo	
	Déneigement Réserve	Maire
Le 19 septembre 2022	Rencontre comptable	Directrice générale et Maire
Le 19 septembre 2022	Stratégie québécoise d'eau	
	Potable MAMH	Directrice générale
Le 20 septembre 2022	Réunion TPI	Maire
Le 21 septembre 2022	Séance extraordinaire	Directrice générale et Maire
Le 22 septembre 2022	Rencontre avec citoyen	Maire
Le 27 septembre 2022	Réunion de travail MRC	Maire
Le 28 septembre 2022	Réunion MRC	Maire
Le 28 septembre 2022	Réunion de chantier	Directrice générale

### PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 7 NOVEMBRE 2022, À 19 H 30

# INFORMATIONS MUNICIPALES

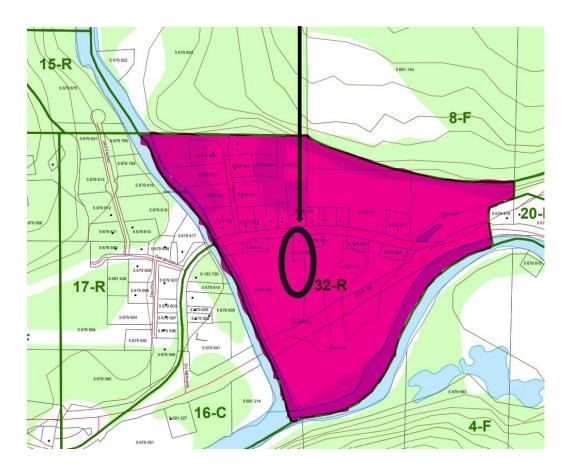
2022-09-189 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-09 – LOT 5 679 797 DU CADASTRE DU QUÉBEC, MATRICULE 1297-26-5285

**ATTENDU QU'**une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée (demande numéro 2022-35001) afin d'autoriser la garde d'un cheval dans le périmètre urbain, au 32, rue du Métropole, Saint-René-de-Matane (Québec) GOJ 3EO;

**ATTENDU QUE** la requérante, Madame Céléna Bérubé, est copropriétaire du lot numéro 5 679 797 du cadastre du Québec, matricule 1297-26-5285;

ATTENDU QUE le projet vise à autoriser la garde d'animaux autre que les lapins et les poules dans le périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** le terrain visé par la présente demande se situe dans la zone 32-R, du Règlement de zonage numéro 2009-03 dans laquelle la garde d'animaux autre que les poules et les lapins est interdite



ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs au plan d'urbanisme numéro 2009-01;

**ATTENDU QUE** le projet est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 4 du Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 427;

**ATTENDU QUE** ledit projet n'a aucune incidence sur la circulation automobile, ne nuit aucunement au paysage, à la volumétrie, à la densité ou à l'aménagement des lieux;

**ATTENDU QUE** le projet de résolution a été présenté au Comité Consultatif d'Urbanisme de la séance du 31 mai 2022 et que les membres ont fait une recommandation favorable au projet (REC. 2022-03);

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D'**approuver la présente demande numéro 2022-35001 de PPCMOI concernant le lot numéro 5 679 797 du cadastre du Québec, matricule 1297-26-5285, lequel vise à autoriser la garde d'un cheval dans le périmètre urbain.

ET CE, conditionnellement à ce que :

• L'enclos est encadré de telle sorte que l'animal ne puisse pas sortir sans assistance d'un des propriétaires;

- L'enclos doit également être construit avec des piquets d'une hauteur de cinq (5) pieds, distants les uns des autres de huit (8) pieds par une bande de nylon électrique et enfoncé de vingt-quatre (24) pouces;
- Le sol de l'enclos doit maintenir en tout temps, son couvert végétal et ne doit pas être mis à nu;
- Les articles 6 à 10, qui portent sur le bien-être animal, les nuisances, la salubrité, la protection de l'environnement et la vente, du règlement sur la garde d'animaux numéro 2022-05 doivent être respectés afin que le projet n'ait aucune incidence négative sur la qualité de vie;
- La distance qui sépare les puits d'eau des voisins et la cour d'exercice pour un cheval doivent être de cent (100) mètres au minimum et l'animal ne doit jamais se retrouver dans la surface des aires de protection des puits voisins situés au 30, rue du Métropole (la délimitation est en annexe de la résolution).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-197 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09 INTITULÉ « RÈGLEMENT 2022-09 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MILLION SEPT CENT TRENTE-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (1 738 472 \$) AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL (PAVL), VOLET REDRESSEMENT » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**D**'adopter le règlement numéro 2022-09 intitulé « Règlement 2022-09 décrétant un emprunt d'un million sept cent trente-huit mille quatre cent soixante-douze dollars (1 738 472 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Transports accordée dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet Redressement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-198 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT – MINISTÈRE DES TRANSPORTS -TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du Ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane mandate la firme Tetra Tech QI Inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné.

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-200 MANDAT – DEMANDES ENVIRONNEMENTALES – STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – TETRA TECH QI INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire procéder aux travaux de stabilisation de la route Richard;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux en milieux hydriques sont assujettis à l'obtention d'autorisations auprès des différents ministères;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été confié à Tetra Tech QI inc. afin de préparer les plans et devis reliés à ce projet;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise Tetra Tech QI inc. à préparer et à soumettre toutes les demandes environnementales requises et ce, en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec des demandes.

**QUE** la municipalité autorise le paiement des frais exigibles de la part des ministères pour l'obtention des autorisations au montant de deux mille quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix-neuf (2 082.99 \$), payé à l'ordre du Ministre des Finances.

**QUE** la municipalité s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après les travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec les autorisations accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-201 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLETS SOUTIEN – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – STABILISATION DE LA ROUTE RICHARD – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENTU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane mandate la firme Tetra Tech Qi inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le Ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-09-202 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – VOISINS SOLIDAIRES – SOUPER ET SOIRÉE DE NOËL 2022 – CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-RENÉ

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle des Fermières de Saint-René organise un souper accompagné d'une soirée dansante pour Noël 2022;

**CONSIDÉRANT** la participation de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au programme « Voisins solidaires » d'Espace-Muni;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D'**accorder un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) au Cercle des Fermières de Saint-René afin de contribuer à la préparation du repas et de l'organisation d'une soirée dansante pour la fête de Noël 2022 en échange d'un affichage des logos du programme « Voisins solidaires » d'Espace-Muni.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **INVITATIONS / COMMUNICATIONS**



Les bacs bruns arrivent bientôt dans notre Municipalité. La livraison est prévue pour le mois d'octobre. Veuillez noter que ceux-ci demeurent une propriété de la Municipalité et non des propriétaires des résidences. La première collecte devrait avoir lieu la dernière semaine de novembre où la première de décembre.

### **AVIS À TOUS**

Nous désirons vous inviter à une séance d'information « Sensibilisation à l'arrivée de la 3<sup>e</sup> voie matières organiques, qui sera présenté par Monsieur Nixon Sanon de La MRC de La Matanie. Il nous donnera l'information sur l'utilisation et le procédé des bacs bruns. Celle-ci aura lieu, le mercredi 12 octobre 2022 à 19 heures à la salle communautaire.

Bienvenue à tous.

Canada Province de Québec Saint-René-de-Matane



#### APPEL DE CANDIDATURES BONIFIE OPÉRATEUR DE MACHINERIE ET JOURNALIER

La Municipalité de Saint-René-de-Matane fait une offre d'emploi afin d'occuper un poste d'opérateur / journalier permanent 40 heures semaine, à l'année.

#### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste effectue divers travaux d'entretien général en voirie, en entretien de bâtiments et de tous travaux nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste doit agir comme opérateur de la machinerie servant à l'entretien et au déneigement des chemins, le titulaire du poste effectue divers travaux de vérification, d'ajustement, d'entretien et des réparations mécaniques sur tous les véhicules, équipements et outillages actionnés par un moteur diesel ou à essence ainsi que toutes les activités connexes reliées à ces travaux, en conformité avec les règles en vigueur. Appliquer les règles de sécurité. Remplir les formulaires requis. Accomplir toutes autres tâches à la demande de son supérieur.

#### **QUALITÉS REQUISES**

- Expérience récente et pertinente comme opérateur de machinerie lourde, soit chasseneige, souffleur, tracteur, rétro-caveuse
- Détenir un permis de conduire de classe 3, valide ;
- Capacité de mener plusieurs tâches à la fois ;
- Capacité de planifier avec rigueur l'organisation du travail, capacité d'analyse;
- Autonomie et bonne capacité de travailler seul et en équipe ;
- Capacité à communiquer avec le public et les différents intervenants de l'équipe municipale;
- Capacité d'écoute et de grande discrétion ;
- Être un travailleur polyvalent.

L'horaire normal de travail en période estivale est de 40 heures/semaine (du lundi au jeudi de 7 h à 17 h et le vendredi de 7 h à 11 h).

En période hivernale, être disponible de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine (40 h/semaine).

#### **CONDITIONS SALARIALES**

Conditions salariales selon la grille salariale.

#### **DURÉE DE L'AFFICHAGE**

Toute personne intéressée doit faire parvenir son offre de service et son curriculum vitae à l'attention de Madame Joyce Bérubé, directrice générale, soit par la poste, par télécopieur ou par courriel.